


Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**


16057142
TRIBUNAL DE COMMERCE
14 AVR. 2016
DIVISION MONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0818.230.038.
Dénomination

(en entier) : **Immo Arpi**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue de Baudour 24, 7011 Ghlin

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Extrait du Procès-verbale de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2016. Renouvellement de mandats d'administrateurs et administrateur délégué.**

Exposé du Président

Le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Renouvellement de mandats d'administrateurs et d'administrateur-délégué
2. Ratification des actes posés par les administrateurs après l'échéance de leur mandat
3. Divers

Le Président expose également que l'intégralité des actions existantes étant présente ou représentée, il ne doit pas être justifié des formalités relatives aux convocations. Par conséquent, l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer sur son ordre du jour.

4. Résolutions

4.1. Première résolution :

Le Président informe l'assemblée que les mandats des administrateurs doivent être renouvelés suite à leur expiration.

Les administrateurs suivants ont été proposés à l'assemblée générale en vue du renouvellement de leur mandat :

- Madame Chantal Sandermans, domiciliée à 1950 Kraainem, Avenue Baron d'Huart nr 190 (NN 63.09.02 -040-25).

- Madame Isabelle Sandermans, domiciliée à 1950 Kraainem, Avenue Baron d'Huart, nr 192 (NN 65.01.28.050-94).

- La Sprl IDEE Management inscrite à la BCE sous le n° 0894.313.175 dont le siège social est établi à 1410 Waterloo, Clos du Général 4, représentée par son représentant permanent Monsieur Arnaud Browet (NN 90.06.30.281-72), domicilié à 1950 Kraainem, Avenue des Tourterelles, nr 1 C.

Les mandats des l'administrateurs prennent effet ce jour pour une période de 6 ans qui prendra fin après l'assemblée générale qui devra se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2020.

La SPRL IDEE MANAGEMENT et Monsieur Arnaud Browet, signent le présent procès-verbal pour acceptation de son mandat.

Ensuite de quoi, le conseil désigne Madame Chantal SANDERMANS pour renouveler son mandat d'administrateur déléguée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Volet B - Suite

4.2. Deuxième résolution

L'assemblée ratifie tous les actes posés par les administrateurs depuis l'expiration de leur Mandat.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs :

L'assemblée déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de substitution, la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée « CLW Associates », ayant son siège social à 1200 Bruxelles avenue Jacques Brel 38 aux fins de procéder à la mise à jour de la banque carrefour et à la publication des décisions de la présente assemblée. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et en général, faire le nécessaire auprès de toute administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président clôt la séance, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Georges Latran
Mandataire